

M. THOMPSON : Au pénitencier de Kingston le prix payé pour la flanelle blanche est de 44½ centins par verge ; le prix payé pour la flanelle brune et jaune est de 48 centins. M. John Lazier a deux contrats qui expirent le 30 juin prochain. Au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, on paie 40 centins par verge pour la flanelle blanche et 50 centins pour la flanelle brune et la jaune ; Lamalice Frères, de Montréal, ont ce contrat, qui expire le 30 juin prochain. Au pénitencier de Dorchester, le prix payé pour la flanelle blanche est de 48 centins par verge, et pour la flanelle brune et la jaune, de 64 centins. Thomas R. Jones, de Saint-Jean, a ce contrat, qui expire le 30 juin prochain. Au pénitencier de la Colombie-Anglaise, la flanelle n'est pas fournie par contrat. La flanelle blanche a été fournie par M.M. Lamalice Frères, les entrepreneurs du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, à raison de 53 centins par verge. Pendant cet exercice, il n'a pas été fourni de flanelle brune ni de jaune à ce pénitencier. En 1885-86, cette flanelle a été fournie par le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul à raison de 74½ centins par verge. Elle a été fournie par le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul parce que l'on avait besoin immédiatement de la flanelle, et avant que Lamalice Frères fussent en état de la fournir. Au pénitencier du Manitoba, on paie 60 centins par verge pour la flanelle blanche et 44 centins pour la brune et pour la jaune. La Compagnie de la Baie-d'Hudson a le contrat, qui expire le 30 juin prochain.

INONDATIONS DE LA RIVIÈRE RIDEAU.

M. EDWARDS : Le gouvernement a-t-il pris quelque mesure pour s'enquérir des causes des inondations de la rivière Rideau entre la cité d'Ottawa et le township de Gloucester afin d'en prévenir le retour ? Si non, se propose-t-il d'ordonner qu'une telle enquête soit faite ?

Sir HECTOR LANGEVIN : L'ingénieur en chef du département des travaux publics a reçu, l'automne dernier, instruction d'instituer des enquêtes sur les causes des inondations du Rideau. On a fait une exploration attentive ; des notes ont été prises au sujet de la débâcle, de la région inondée, etc., et un rapport sera donné dans très peu de temps.

RÉIMPRESSION DES OUVRAGES ANGLAIS.

M. EDGAR : Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter à la Chambre, au cours de la présente session, quelque mesure législative à l'effet de placer les éditeurs canadiens sur le même pied que les éditeurs américains, concernant la réimpression des ouvrages anglais soumis au droit de propriété littéraire, ou se propose-t-il d'inviter cette Chambre à présenter à Sa Majesté une adresse au sujet de la modification de toute législation impériale tendant à restreindre les pouvoirs du parlement canadien touchant les droits d'auteurs au Canada ?

M. THOMPSON : La question est encore sous considération.

AUTONOMIE POUR L'IRLANDE.

L'ordre du jour au sujet des résolutions relatives à l'autonomie pour l'Irlande (M. Curran) étant appelé,

Sir JOHN A. MACDONALD : Voyant qu'il y a un bon nombre de députés absents qui désirent être ici quand cette question viendra sur le tapis, je me permettrai de demander à mon honorable ami de fixer un autre jour, un jour prochain, pour la discussion de ce sujet. Je suggérerais que ce jour fût mercredi ou jeudi.

M. CURRAN :—Jeudi.

Sir JOHN A. MACDONALD :—Je propose que les dites résolutions soient le premier article de l'ordre du jour jeudi prochain.

La motion est adoptée.

COUT DES LISTES DES ÉLECTEURS.

M. LANDERKIN : Je propose—

Qu'il soit produit un relevé du coût total de la préparation des listes des électeurs en vertu de l'Acte du Cens Electoral du Canada, ainsi qu'un état détaillé des dépenses occasionnées dans chaque division électorale pour les appointements de l'officier reviseur, le greffier et l'huissier, et les frais de voyages, s'il en est alloué à chacun ; aussi, le montant payé pour l'impression des listes et à qui il a été payé dans chaque division ; les sommes payées pour publications d'avis relatifs à la location de salles ou à tous les autres objets se rapportant au sujet de cette motion, dans chaque division électorale du Canada.

Sir CHARLES TUPPER : J'aimerais faire remarquer à mon honorable ami qu'il trouvera presque tous les renseignements demandés par cette motion dans le rapport de l'auditeur général, lequel vient d'être déposé sur le bureau de la Chambre. Je lui demanderais aussi de vouloir bien suspendre cette motion jusqu'à ce qu'il ait examiné ce rapport, et alors, il pourra ajouter à sa motion tout ce qu'il voudra. Ce rapport contient la plus grande partie des renseignements.

M. LANDERKIN : J'ose dire que cela sera satisfaisant. J'aime à croire que les renseignements sont donnés en détail et sous une forme convenable.

Sir CHARLES TUPPER : Je le crois.

M. LANDERKIN : Et que nous pouvons les trouver sans beaucoup de recherche et sans beaucoup d'examen. La Chambre semble désirer que ces motions soient suspendues, et, je le suppose, je dois suivre l'exemple donné ; la motion est suspendue.

La motion est suspendue.

IMPRESSION DES LISTES ÉLECTORALES.

L'ordre du jour appelant l'avis de motion (de M. Innes) au sujet des sommes payées pour l'impression des listes électorales et des montants payés aux fonctionnaires chargés de préparer ces listes,

M. INNES : Comme cette motion est semblable à celle du député de Grey-Sud, (M. Landerkin), laquelle vient d'être suspendue, je demanderai à la retirer, avec le consentement de la Chambre.

La motion est retirée.

RECETTES ET DÉPENSES IMPUTABLES AU FONDS CONSOLIDÉ.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je demande qu'il soit produit :—

Un état détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet au 1er avril 1887.

Le copiste a fait une erreur en mettant le 1er avril au lieu du 10. Ce que je désire avoir, c'est ce que l'on désigne ordinairement sous le titre d'état des dix jours. Je désire aussi ajouter ce qui semble avoir été omis dans l'avis imprimé, c'est à-dire, que je veux les estimations ordinaires imprimées des recettes et des dépenses. L'honorable ministre comprendra que je désire l'état ordinaire des dix jours, état qui nous est habituellement présenté.

La motion est adoptée.

ORDRE DE PRÉSENTATION DE RAPPORTS.

Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la Gazette, des exportations et importations, du 1er juillet 1886 au 1er avril 1887, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays.—(Sir Richard Cartwright.)

Etat détaillé donnant la description et la valeur des grains et des produits animaux exportés du Canada, depuis le 1er juillet, 1836 jusqu'au 1er avril 1887.—(Sir Richard Cartwright.)

Sir JOHN A. MACDONALD : Je propose que la Chambre s'ajourne.

La motion est adoptée, et à 3.55 p.m. la Chambre s'ajourne.